

Le droit de l'empire romain et le droit napoléonien

Par **Misschamallow**, le **25/10/2013** à **15:30**

Bonjour,

J'ai un exposé à faire, qui a pour intitulé le droit de l'empire romain et le droit napoléonien. J'ai beaucoup de mal à définir un plan, pour le droit de l'empire romain pas de problèmes, c'est le droit napoléonien qui me pose problème. J'ai du mal à faire le rapprochement entre les 2. J'ai bien pensé au code civil de Napoléon mais après ... Je n'ai pas beaucoup d'éléments là dessus dans le cours, et pourtant je les prend correctement.

J'aimerais donc savoir si vous pouviez m'éclairer là dessus, ou du moins me mettre sur la piste, merci d'avance :)